



Madame Annick GIRARDIN
Député de Saint-Pierre-et-Miquelon
BP 4477
97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Montreuil le, 15 avril 2008

Réf : PL/MAM/08-0288

Madame le Député,

Je vous remercie pour votre courrier attirant mon attention sur la nécessité de renforcer la représentation de l'archipel au sein du Conseil de Direction de l'ODEADOM. Il est exact qu'aujourd'hui seul le Directeur de l'agriculture et de la forêt de Saint-Pierre-et-Miquelon siège au Conseil de Direction.

Dans le cadre de la Revue générale des politiques publiques (RGPP), les ministères de l'agriculture et de l'outre-mer auront à se prononcer sur l'avenir de l'ODEADOM, tout comme le parlement, lors de l'examen d'un texte de loi concernant l'avenir des offices agricoles. Cette évolution des structures au service de l'agriculture française devrait constituer une opportunité de refondre la composition de leur conseil de direction ou d'administration. Il me paraît donc opportun de vous rapprocher des ministères de tutelles de l'ODEADOM afin que la question de la représentation de Saint-Pierre-et-Miquelon au sein de son instance dirigeante soit pleinement prise en compte.

Je vous prie, Madame le Député, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,

Paul LUU